



COMMUNIQUÉ

Fin de l'hémorragie ou annonces présidentielles pré-électorales ?

Le gouvernement pourrait annoncer aujourd'hui les arbitrages obtenus pour 2022 concernant les opérateurs de l'environnement, annonce déjà faite officiellement aux présidents des conseils d'administration des établissements :

- +20 ETPT pour les parcs nationaux,
- 0 pour l'OFB, les agences de l'eau, l'établissement public du marais poitevin et le conservatoire du littoral, soit une pause dans les suppressions d'effectifs que connaissent ces établissements

Cette annonce conforterait le geste déjà obtenu en cours d'année 2021 pour les parcs nationaux et les parcs naturels marins grâce à la mobilisation des personnels et des élus de nos territoires mais le geste est petit et la trajectoire manque de visibilité.

Les personnels des parcs nationaux sont preneurs bien sûr, car toutes les forces vives de retour dans ces établissements publics ne se refusent pas, vu l'état des troupes et les évolutions de contexte telles que le sursaut d'engouement pour les activités de pleine nature en France et la fréquentation accrue des espaces protégés.

Mais malheureusement le Sne-FSU ne peut considérer que ce soit un effort. C'est plutôt une mesurette face à la chute vertigineuse subie depuis plus de dix ans par les parcs nationaux historiques.

Pour mémoire, les parcs nationaux historiques sont passés de 844 ETPT à 752 soit une perte de 92 emplois en 10 ans alors que leurs missions ont été multipliées par la loi de 2006. Ces annonces sont donc loin de compenser ces pertes colossales et le terme de « rattrapage » n'est pas approprié. L'annonce, en février dernier, de Bérangère Abba corrige le plafond d'emploi pour ces 9 parcs nationaux qui se traduit par seulement +0.8 ETPT par Parc "ancien".

A côté le ministère crée des parcs nationaux sous-dotés et ces annonces vont tout juste permettre de les mettre à flot : c'est le cas du parc national des Calanques, qui depuis 2012 souffre de ce manque d'effectifs et a bénéficié d'un geste supplémentaire de +2.8 ETPT en cours d'année 2021. Quant au Parc national de Forêts, créé en 2019, le ministère commence enfin à le doter ! Ils étaient 10 début 2021 ! Ils passent difficilement à 20 en cours d'année et au 03/09/21 tous les nouveaux postes ne sont pas encore pourvus.

Cette nouvelle annonce concomitante au congrès de l'UICN en France sera-t-elle le signe de la mise au rebut de la politique de casse des anciens parcs nationaux ? La pratique gouvernementale consistant à déshabiller les parcs nationaux historiques pour former les équipes des nouveaux parcs nationaux" n'a fait que déstabiliser ces parcs sans permettre aux nouveaux (Calanques et Forêts) une mise en route convenable !

Contact presse :

Patrick SAINT LEGER – 06 70 81 17 16

Véronique CARACO-GIORDANO – 06 69 31 37 36

Daniel GASCARD – 06 03 90 39 14

Sandrine DESCAVES – 06 74 37 37 67

Pour cette nouvelle annonce : d'où viennent ces postes ? Création ou redéploiement ? En février dernier, les 20 postes pour les parcs nationaux proviennent en fait de l'ANDRA. Le déshabillage ! On ne peut pas parler de politique volontariste ! Dans le même temps, B. Abba avait annoncé + 20 ETPT pour le récent Office Français de la Biodiversité. En fait, le schéma d'emploi est juste ramené à zéro ! Là encore, pas de création d'emplois mais du redéploiement, cette fois-ci interne à l'OFB : on déshabille les services territoriaux ou les services supports pour abonder un autre secteur, celui des parcs naturels marins de l'OFB.

Quant aux autres opérateurs de l'environnement qui garderaient le même niveau de plafond d'emploi. :

- Pas de grande nouveauté pour le conservatoire du littoral et des rivages lacustres ou l'établissement public du marais poitevin puisque il en va ainsi depuis plusieurs années, leur plafond d'emplois sont constants. Pourtant les surfaces de littoral à conserver ont augmenté ! Comment veiller à la conservation de ces espaces, avec en fait moins de moyens au regard de leur surface croissante ? Une politique de création d'aires protégées ambitieuse (Cf. One planet summit) et la révision de la stratégie nationale en la matière, ça s'accompagne de moyens humains !
- Un arrêt des suppressions d'effectifs, depuis 2012, c'est la meilleure bonne nouvelle pour les agences de l'eau, si elle se confirme. Mais tellement insuffisante ! Les agences de l'eau ont perdu en 10 ans l'équivalent d'une agence de l'eau comme Rhône Méditerranée Corse (-346 ETPT entre 2012 et 2020). L'eau et les milieux aquatiques, une priorité ?
- Quant à l'OFB, cet établissement a été créé avec des missions supplémentaires sur la base d'établissements publics en déficit de moyens. Que va engendrer un plafond d'emploi à zéro : il va falloir décider de priorités parmi les priorités. Ainsi, un autre redéploiement interne va-t-il être décidé pour abonder les parcs naturels marins, nés sous-dotés également ?

Si ça n'aggrave pas la situation, ça ne résout rien : aujourd'hui, par exemple, les inspecteurs de l'environnement en charge de la police de l'environnement dans les services départementaux, en sous effectif généralisé, ne sont plus capables de répondre aux signalements d'atteinte à la biodiversité, et ne traitent qu'une partie (parfois une toute petite partie) des infractions signalées.

En matière de protection de la nature, en France, le Sne-FSU attend toujours de grandes décisions à la hauteur de l'ambition qu'il faudrait avoir, et pour le moins de l'ambition présidentielle affichée et créée sur le toit de la Planète !

Les Lilas, le 3 septembre 2021

Contact presse :

Patrick SAINT LEGER – 06 70 81 17 16

Véronique CARACO-GIORDANO – 06 69 31 37 36

Daniel GASCARD – 06 03 90 39 14

Sandrine DESCAVES – 06 74 37 37 67